

# Equipe Territoriale d'Escalade 31 & 32 2020 / 2021

## Règlement et conditions d'accès

Année sportive 2021

### Table des matières

1. Fonctionnement général
2. Modalités d'accès à l'équipe territoire 31 &32
3. Participation financière
4. Calendrier des entraînements

### 1. Fonctionnement général

Le comité FFME de la haute Garonne et du Gers (CT 31 & 32) met en place une équipe d'escalade territoriale. Elle a pour vocation de rassembler ponctuellement les jeunes grimpeurs du territoire. Cela leur permet de participer à des entraînements complémentaires aux activités pratiquées dans leurs clubs. Elle ne se substitue en aucun cas aux entraînements des clubs.

Sur une journée ou un week-end (calendrier ci-après), l'objectif principal est de faire évoluer tous ces grimpeurs dans un cadre favorisant l'émulation, de pouvoir répondre à leurs attentes, les guider dans leur **démarche d'accès à l'équipe régionale** tout en favorisant au mieux les lieux et situations d'entraînement.

#### Intégration :

Suivant la configuration des stages, un club accueillant l'équipe territoriale aura la possibilité de proposer 2 athlètes pour qu'ils participent aux entraînements du groupe sur le stage en question.

Tous les compétiteurs du territoire qui font partie de l'équipe Régionale Occitanie et du Pôle Espoir sont invités aux entraînements de l'équipe territoriale (dans la mesure de l'effectif possible).

#### L'équipe territoriale est constituée d'un seul groupe :

- **Nombre de place**
    - Limitées à 32
  - **Catégories concernées**
    - Microbe\*
    - Poussin
    - Benjamin
    - Minime
- \* Places restreintes*
- **Engagement**

Implication forte sur les stages proposés et compétitions majeures de la saison (sélectives selon le projet sportif), ainsi que sur les entraînements de son club et le respect des engagements liés à la charte.
  - **Critères permettant de candidater**
    - Niveau d'autonomie dans l'activité
    - Capacité à grimper régulièrement à vue (6a minimum)
    - Résultats en compétition de l'année passée

## 2. Modalités d'accès à l'équipe territoire 31 &32

- **Accès sur candidature**  
Toutes les candidatures seront évaluées en commission avant d'être validées.
- **Dépôt de candidature**
  - Remplir le formulaire « Fiche de candidature à l'équipe territoriale 31 & 32 »  
<https://forms.gle/AFmprt8bp7j1L751A>

Le dernier délai pour le dépôt de candidature est le **10 septembre 2020**.

Pour toutes questions, vous pouvez écrire à [elite31ffme@gmail.com](mailto:elite31ffme@gmail.com) à l'attention de Karine.

- **Sélection**  
La sélection sera arrêtée officiellement le 17 septembre 2020
  - Elle sera valable pour l'année sportive.
  - Tout élément contraire et non justifié aux engagements mutuels (cf. charte et autorisation) sera un motif d'exclusion du sportif.

Possibilité en cours d'années de sortie du dispositif en fonction de l'investissement.

## 3. Participation financière

Une participation financière de **40€** sera demandée pour chaque grimpeur membre de l'équipe territoriale d'escalades 31 & 32.

Elle comprend les coûts d'encadrement, les entrées dans les salles, la participation à certains déplacements.

Les déplacements et repas (et hébergement en cas de week-end) sont à la charge de candidat.

Le chèque de 40€ sera à mettre à l'ordre du « **CT 31 32 FFME** » et à remettre après la validation de la candidature.

Ne pas envoyer de chèque tant que la candidature n'est pas validée et que l'équipe n'est pas formée.

#### 4. Calendrier des entraînements

Toutes les dates des compétitions de la saison 2020/2021 ne sont pas encore connues.  
Par conséquent, le calendrier sera disponible ultérieurement.

Cependant, la date du premier entraînement pour les candidats est disponible.

	Date	Durée	Lieu
2020	Dimanche 27 Septembre	10h – 17h	Région Toulousaine
2021			

Les heures et les lieux seront précisés en fonction des disponibilités des salles.